

PROGRAMME DE FORMATION

La mise en oeuvre du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU)

Le PFU remplace avantageusement la plupart des régimes de faveur plus anciens pour les dividendes, les plus-values mobilières ou l'assurance-vie. Encore faut-il bien en connaître les conséquences en cas de réorganisation patrimoniale, en cas de donation avant cession, l'apport avant cession etc...

Date:	PAS DATE
Durée:	2 heures
Type / Prix:	240 €
Prérequis:	• Connaissance de base sur la fiscalité des revenus mobiliers et plus-value de cession • Connaissance de l'environnement de la cession d'entreprise • Pratique du conseil patrimonial
Objectifs:	• Maîtriser les règles du PFU et ses modalités d'application ; • Connaître les situations dans lesquelles il sera opportun ou non de le retenir ; • Connaître les stratégies d'optimisation du PFU dans le cadre de la transmission de titres ou des dividendes...

Contenu pédagogique:

Champ d'application du PFU

- Dividendes et revenus de créances
- PFU et plus-values mobilières
- Imposition des cessions de titres
- La déductibilité de la CSG
- Exemple du chef d'entreprise qui part en retraite
- Pertinence des donations en NP avant cession / PFU
- Rappel DMTG / Plus-values
- Donations en NP avant cession / PFU / emploi
- Pertinence des donations en NP avant cession / PFU
- Moins-values sur titres
- Cas des plus-values placées en report d'imposition
- Réduction de capital

Cas particulier de l'assurance vie et des contrats de capitalisation

- Nouvelle fiscalité de l'assurance-vie en cas de rachat
- Option IR en assurance-vie ? option globale
- Seuil de 150 K€ par titulaire
- Art. 125-0 A du CGI : contrats de capitalisation
- Cas de la créance de restitution en Quasi Usufruit

Heures réglementaires:

CGPI / Courtiers

- IAS / DDA : 2 heures

Experts-comptables

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Classe virtuelle

Moyen pédagogique:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'évaluation:

Quiz d'évaluation des acquis

Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

